

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tenue en Mairie
le mardi 9 Avril 2024 à 20h30

Bruno ROBERT	André MARANDET	Sylvain GONZALEZ	Didier CLER
Etienne COLLETTE	Emeline CORNU	Bruno FAS	Lucie GUYOT
Jean-Philippe RUTY	Séverine SANCHEZ		

Absents excusés : Emeline CORNU (pouvoir à Séverine SANCHEZ) et Bruno FAS

Secrétaire : Séverin SANCHEZ

Convocation : 03/04/2024

Ordre du jour :

1 - Points soumis à délibération :

- 1 - Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2024 (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)
- 2 - Vote du budget primitif 2024
- 3 - Devis pour travaux dans la forêt communale
- 4 - Devis pour travaux de broyage des chemins communaux

M. le Maire propose l'ajout d'un cinquième point supplémentaires à l'ordre du jour : droit de préemption urbain parcelles AB 170, 172 et 462.

Tous les conseillers sont d'accord.

2 - Informations et questions diverses

1 - Fixation des taux 2024 de TFB, TFNB et THRS

Il convient de déterminer les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti (TB et TFNB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour l'année 2024 afin de pouvoir remplir l'état 1259 (qui indique le produit prévisionnel des taxes directes locales).

M. le Maire rappelle que la loi de finances 2024 adoptée à l'automne 2023 par le Parlement prévoit une revalorisation des bases de + 3,9%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition 2023 à 42,63 pour la TFPB, 23,27 pour la TFPNB et 7,57 pour le TH sur les résidences secondaires

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2 - Budget Primitif 2024

Propositions de M. le Maire pour le budget 2024 de la Commune :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	338 803,00 €	338 803,00 €
Investissement	236 758,00 €	236 758,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2024.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

3 - Travaux dans la forêt communale

M. Didier Cler, adjoint en charge de la gestion des bois et forêts, présente les devis reçus de l'ONF et de l'entreprise KOEHREN pour les travaux d'investissements 2024 en forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis DE00000352 de l'entreprise KOEHREN pour la parcelle 20 d'un montant de 2 340,80 €.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

4 - Devis pour travaux de broyage des chemins communaux

M. Didier CLER, 3^{ème} adjoint, présente le devis de l'entreprise DEBOUCHE :

- broyage des chemins communaux sur toute la largeur des accotements
- élagage des haies.

En 2022, le Conseil Municipal avait retenu le principe du broyage + élagage les années paires.
Le seul broyage les années impaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis 2024103 de l'Entr. DEBOUCHE d'un montant de 4 945,50€ HT

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

5 - Droit de préemption urbain parcelles AB 170, 172 et 462

Le PLU prévoit que la commune puisse préempter sur les ventes de maisons ou de terrains situés sur le territoire communal.

Parcelles concernées par la demande transmise par l'étude de Me ARMAND : AB 170, 172 et 462.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'abandon du droit de préemption urbain pour les parcelles ci-dessus ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Fin de séance à 22h00